



# Droit au savoir

AFM

ANPEA

ANPEDA

APAJH

APF

CFPSAA

FSEF

GIHP

LMDE

UNAFAM

*Ensemble pour les jeunes en situation de handicap  
Etudiants ou en formation professionnelle*

Communiqué de presse.  
Le 3 novembre 2014.

Droit au Savoir s'oppose à la diminution de la contribution des universités au FIPH-FP.

AFEH

ALPC

ASBH

Autisme  
France

Entraide  
Universitaire

Epilepsie  
France

FCPE

FEDEEH

FGPEP

FFdys

FISAF

Guy Renard

GRAPHES

Handi-Sup  
Auvergne

Hypersupers  
TDAH

MGEN

SISU

Starting  
Block

UNAPEDA

UNISDA

UNEF

Vaincre la  
Mucoviscidose

Voir Ensemble

Droit au Savoir vient de prendre connaissance de l'amendement proposé par le rapporteur spécial, Député d'Ille-et-Villaine, François André qui propose de « d'élargir le régime des déductions à cette contribution, à certaines dépenses dont celles réalisées dans le cadre de travaux de recherche relatifs au handicap, celles visant à promouvoir l'intégration professionnelle des étudiants en situation de handicap, ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement et d'équipement concourant à la mise en accessibilité des formations, des concours et des examens auxquels peuvent participer des étudiants handicapés ».

Pour Droit au Savoir, cet amendement qui vise à exonérer les universités de leurs responsabilités d'employeur est un très mauvais signe, alors même que suite à l'arrêt des Actions pour l'Emploi des Etudiants Handicapés, aucun dispositif n'a été mis en œuvre pour ceux des étudiants en situation de handicap qui en bénéficiaient jusqu'à présent.

Le FIPH-FP n'a pas pour objet de se substituer aux obligations légales rappelées dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de juillet 2013, liées au financement de la poursuite d'études des jeunes en situation de handicap dans les universités.

Droit au Savoir demande que cet amendement aboutissant au contournement de la loi dans sa lettre et son esprit, ne soit pas repris en séance publique.

---

Pour tout contact :  
Florence MOREAUX ou Marie-Pierre TOUBHANS  
contact@droitausavoir.asso.fr / 01 40 78 69 42/27 03  
www.droitausavoir.asso.fr

**Droit au Savoir est un collectif inter-associatif, inter-handicap qui vise à promouvoir et soutenir la formation scolaire, professionnelle et universitaire des jeunes en situation de handicap de plus de seize ans jusqu'à l'obtention de leur premier emploi stable.**